



Les Terrasses de Lascaris

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier de candidature pour le programme immobilier :

"Les Terrasses de Lascaris" à Villeneuve-Loubet

Les 26 logements en accession sociale et encadrée à la propriété, destinés à la résidence principale, qui composent ce programme se répartissent de la manière suivante :

- 22 logements en accession encadrée à la propriété :

Nbre et typologie des logements	Surface habitable	Prix de vente (parking compris)
Quatorze T2	48.63 m ² à 52.56 m ²	170 205 € TTC à 183 960 € TTC
Huit T3	65.35 m ² à 65.98m ²	228 725 € TTC et 230 930 € TTC

*Le prix de vente global moyen des logements sera de **3 500 € TTC/m²** de surface habitable parking compris.*

- 6 logements en accession sociale à la propriété (PSLA) :

Nbre et typologie des logements	Surface habitable	Prix de vente (parking compris)
Deux T2	48.63 m ² et 60.20 m ²	141 027 € TTC et 174 580 € TTC
Deux T3	65.98 m ²	191 342 € TTC

*Le prix de vente global moyen des logements sera de **2 900 € TTC/m²** de surface habitable parking compris.*

Les ventes seront assorties d'une clause anti-spéculative d'une durée de 15 ans sous la forme d'un pacte de préférence au profit de l'opérateur social ERILIA, ainsi qu'une garantie de rachat et de relogement en cas d'accident de la vie.

Vous pouvez déposer un dossier de candidature à l'acquisition d'un de ces logements si :

- Vous destinez l'achat à la résidence principale.
- Vous n'êtes pas propriétaire d'un bien immobilier quel qu'il soit et vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des deux dernières années.
- Votre revenu fiscal de référence 2018 sur les revenus de l'année 2017 (N-2) correspondant à la composition de votre foyer est inférieur ou égal aux plafonds de ressources rappelés ci-dessous PSLA pour les logements vendus en PSLA et PLS+30% pour les logements vendus en accession encadrée :

Plafonds PSLA au 1^{er} janvier 2019

(décret du 7 avril 2009, arrêté du 26 mars 2004 modifié)

Composition du foyer	Plafond revenu fiscal de référence en Euros
Personne seule	32 442 €
2 personnes	45 418 €
3 personnes	51 908 €
4 personnes	51 908 €
5 personnes et +	67 352 €

Plafonds PLS +30% pour l'accès encadré* au 1^{er} janvier 2019

(Revenu fiscal de référence N-2 en €)

Composition du foyer	Plafond revenu fiscal de référence en Euros
Personne seule	34 853 €
2 personnes	46 543 €
3 personnes	55 971 €
4 personnes	67 570 €
5 personnes	79 490 €
6 personnes et +	89 583 €
Personne supplémentaire	9 982 €

*Source PLH CASA

Pour faire acte de candidature, vous devez remplir le dossier ci-joint et le retourner le plus rapidement possible, accompagné des pièces justificatives demandées, à l'huissier de justice :

Maître RAGUE Stéphane
Huissier de Justice
14, avenue Thiers - 06600 Antibes

Maître RAGUE est chargé :

- d'attribuer aux dossiers un numéro d'ordre (dossier rempli et pièces à fournir jointes)
- de transmettre les dossiers enregistrés au service habitat logement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le Service Habitat Logement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis vérifie le respect des critères absolus de candidature.

Ces candidatures seront ensuite adressées à ERILIA et feront l'objet d'une démarche de commercialisation classique : prise de rendez-vous individuel, présentation détaillée du projet et de l'appartement dédié, et enfin signature d'un contrat de réservation si l'acquisition est réalisable.